



## Que ferait mon fils si je disparaissait..

Par **Emmanuelle**, le **26/07/2008** à **17:01**

Bonjour,

Je suis une maman française, papa anglais avec notre fils né en Angleterre.

Nous nous sommes séparés à la miable, je vis maintenant en France avec mon fils et mon nouvel ami (français), depuis plusieurs années.

Mon fils Sean a un parrain et une marraine en France.

En cas de mon décès, que fera Sean? Qui devra décider de son futur?

Pourrait il rester en France avec mon ami? Ou sa marraine??

Merci pour vos réponses.

Emmanuelle.

Par **domi**, le **26/07/2008** à **18:29**

Il y aurait de fortes chances pour que votre ex mari reprenne la garde de son fils ! Quel age a votre fils ?

Par **sozzo**, le **26/07/2008** à **23:23**

Bonsoir,

Je suis d'accord avec vous domi, le père récupèrera la garde de l'enfant automatiquement en cas de décès de sa mère car il deviendra le tuteur de son fils sauf s'il ne peut assumer son rôle de père et décide de le confier à son parrain et à sa marraine.

Par **Emmanuelle**, le **27/07/2008** à **17:01**

Bonjour et merci pour vos réponses.

Sean a 10 ans. Je lui parle bien sûr anglais, mais je sais que ce serait quand très difficile pour lui de retourner à l'école en Angleterre. Moi et mon ex ami n'avons jamais été au tribunal pour la garde de Sean.

Et si je me mariais avec mon ami français? Mon ami aurait il des droits sur Sean?

Merci encore,  
Emmanuelle

Par **Emmanuelle**, le **27/07/2008** à **17:04**

A partir de quel âge Sean peut choisir de vivre avec une personne? (de sa famille bien sûr et si je n'étais plus là). Merci.

Par **sozzo**, le **27/07/2008** à **20:26**

Bonjour,

Votre fils a t il été reconnu officiellement par son père à sa naissance ?

En attente de vous lire.

Par **Emmanuelle**, le **03/08/2008** à **10:45**

Bonjour,

Son papa anglais l'a reconnu à sa naissance.

Merci encore pour vos réponses.

Emmanuelle

Par **Emmanuelle**, le **03/08/2008** à **10:47**

puis mon fils est français / anglais je pense, étant donné que je suis française..

peut il choisir sa nationalité à 18 ans? soit français, soit anglais? Merci. Emmanuelle